



## Valeurs empiriques de sept communes de la région seeland.biel/bienne concernant les critères de mise à jour des lignes directrices en matière de 3<sup>e</sup> âge :

- La première révision reposait sur la question suivante : comment professionnaliser le travail avec les personnes âgées et le rendre plus durable ? La deuxième révision réagissait à l'évolution de la situation sociale (démographie, proches aidants, questions de société).
- La révision était motivée par le fait que les lignes directrices dataient déjà d'un certain temps.